

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIIN

COMMUNE DE
VERMELLES

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le

ID : 062-216208462-20260129-DEC2026_03-CC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles modifiée par délibération du 12 avril 2024

Vu le Code la Commande Publique

Considérant qu'il convient d'assurer la maintenance et l'entretien de 9 caméras de vidéoprotection installées dans la commune.

Vu la proposition de la société Lease Protect à Marseille

DEC2026_03

Objet : Contrat de maintenance et d'entretien de 9 caméras de vidéoprotection

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société Lease Protect à Marseille un contrat de maintenance et d'entretien de 9 caméras de vidéoprotection.

ARTICLE 2 : Le montant annuel du contrat s'élève à 1 800 € HT et la durée est de 1 an renouvelable 1 fois par tacite reconduction.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 28 janvier 2026

Le Maire,

A DE CARRION

Certifiée exécutoire par le Maire,

Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 28 janvier 2026

Et de la publication le 28 janvier 2026